



Reprendre la part de son conjoint.

Par **Nini60**, le **15/04/2009** à **10:11**

Bonjour,

Mon mari souhaite reprendre ma part en ce qui concerne notre maison achetée en février 2006 car nous allons divorcer.

Je voulais savoir comment cela se passait, est-ce qu'il s'agit d'un rachat de sa part, d'une donation de ma part ? Me devra -t- il de l'argent ?

Nous avons fait un emprunt de 83000 euros et remboursons 500 euros par mois.

Aussi, j'ai fait un apport de 9000 euros, puis-je les récupérer s'il ne doit rien me verser ?

S'agit-il avant tout d'un arrangement entre nous ou est ce que nous devons suivre un protocole particulier ?

Cordialement,

Par **Upsilon**, le **15/04/2009** à **12:19**

Bonjour et bienvenue sur notre site.

Pas de panique, le notaire chargé de liquider votre régime matrimonial vous indiquera toute la procédure, ce à quoi vous aurez droit etc...

Sous quel régime êtes vous mariés?

L'emprunt est remboursé de quelle façon? (salaires, etc... ?).

Par **Nini60**, le **15/04/2009** à **14:07**

Nous sommes mariés sous le régime de la communauté.

L'emprunt de la maison est au nom de mon mari avec moi en co-emprunteur et tous les mois 500€ sont prélevés directement sur son compte (qui était avant notre compte commun). Le crédit a été fait sur 20 ans.

Le salaire de mon mari va de 1500€ à 2000 euros par mois avec ses frais de déplacement.

Merci pour votre aide.